

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

COMPTE RENDU SUR LE TRIMESTRE PRENANT FIN LE 30 JUIN 2011

RÉSULTATS FINANCIERS

Cette discussion porte sur les résultats financiers du Conseil des Arts du Canada (le Conseil) pour le trimestre prenant fin le 30 juin 2011 présentés dans les états financiers trimestriels ci-joints. Ces états financiers, qui sont présentés et divulgués conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, sont les premiers états financiers trimestriels publiés par le Conseil. De plus, il s'agit des premiers états financiers établis selon les Normes comptables du secteur public (NCSP) publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés.

En préparant ces états financiers, le Conseil a dû déterminer, réviser et rétablir ses conventions comptables, et plusieurs questions comptables importantes ont dû être résolues. La note 2 des états financiers expose les questions importantes liées au passage aux normes comptables pour le secteur public et le rapprochement des soldes de compte et des transactions entre le cadre comptable précédent et la méthode actuelle de présentation. La note 3 présente des informations sur l'adoption par le Conseil, au 1^{er} avril 2011, des nouvelles normes comptables publiées par le CCSP. À cet égard, l'adoption de la NCSP 3450 – Instruments financiers a été particulièrement importante, car elle a permis au Conseil de continuer d'utiliser la comptabilité à la juste valeur pour ses investissements. La note 4 présente les conventions comptables du Conseil. Quant à la note 16, elle donne de l'information comparative pour l'exercice précédent.

Veillez noter que le format et la présentation des prochains états financiers trimestriels pourront varier quelque peu des présents états financiers trimestriels, à mesure que le Conseil gagnera en expérience et en expertise en matière de production de rapports trimestriels et de présentation selon les NCSP. De plus, les présents états financiers trimestriels ne sont pas vérifiés. Par conséquent, le format et l'étendue de la présentation peuvent différer de ceux des états financiers annuels vérifiés du Conseil pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2012, qui seront les premiers états financiers préparés conformément aux NCSP.

Le passage aux NCSP soulève des problèmes importants quant à la présentation de l'information comparative. Le Conseil a donc obtenu une exemption du Conseil du Trésor du Canada à cet égard. Cette exemption ne dégage pas entièrement le Conseil de son obligation de présenter de l'information comparative, mais lui permet plutôt de présenter cette information selon les PCGR antérieurs. L'information comparative est présentée à la note 16 en format condensé.

Le Conseil n'a pas l'obligation en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques* de préparer et de déposer un plan d'entreprise au gouvernement du Canada. En conséquence, ni cette discussion ni les états financiers trimestriels ne présentent une comparaison des résultats par rapport au plan d'entreprise du Conseil. Conformément aux NCSP, les états financiers annuels vérifiés du Conseil de l'exercice prenant fin le 31 mars 2012 présenteront des comparaisons avec le budget annuel approuvé du Conseil.

Pour le trimestre ayant pris fin le 30 juin 2011, le Conseil a enregistré une perte de 28,3 millions de dollars. Cette perte est presque entièrement attribuable au fait que les revenus de crédits parlementaires, qui sont constatés en cours d'exercice à mesure que les crédits sont encaissés, et les charges de subventions sont comptabilisés à des moments différents. Les charges liées aux subventions de fonctionnement pluriannuelles pour lesquelles un budget a été approuvé pour l'exercice en cours et qui satisfont à certains autres critères sont portées aux dépenses dès le début de l'exercice. La plupart, mais non la totalité, de ces subventions sont versées au cours du premier trimestre de l'exercice. Les incidences de cette différence quant au moment de comptabilisation diminueront chaque trimestre. Le Conseil ne prévoit aucun changement important de ses crédits parlementaires pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2012. On prévoit que les charges de subventions dépasseront de 2,7 millions de dollars le montant budgété. Cependant, au net, le plein montant de ce

dépassement est lié aux paiements de subventions versés à partir de l'excédent accumulé du Conseil, qui ont été reportés d'exercices précédents et dont le paiement a été approuvé par le conseil d'administration pour l'exercice en cours. Les revenus financiers nets pour le trimestre ont été à peu près conformes aux prévisions. On prévoit un manque à gagner de revenus financiers générés par les intérêts et dividendes pouvant dépasser 2 millions de dollars. Cela est attribuable en grande partie à l'incertitude relative à l'économie mondiale et au rendement des sociétés et des États.

L'état de l'évolution de l'actif financier net indique aux gains et pertes une diminution de 28,1 millions de dollars de l'actif financier net au cours du trimestre. Cette diminution est presque entièrement attribuable au déficit de 28,3 millions lié aux activités enregistré pour la période et mentionné ci-dessus. Les gains nets de réévaluation pour la période ont été de 307 000 \$. Étant donné que tous les gains étaient latents, aucun n'a été reclassé dans l'état des résultats. Après le 30 juin 2011, les marchés financiers canadiens et mondiaux ont subi d'importantes fluctuations. À l'heure actuelle, le Conseil ne peut prévoir avec précision les gains ou pertes de placements, réalisés ou non, pour l'exercice.

La note 13 afférente aux états financiers indique une variation nette de 45.2 millions de dollars des éléments sans effet sur la trésorerie. Cette variation découle principalement de l'augmentation de 49,1 millions de dollars des subventions à payer en comparaison de la valeur au 31 mars 2011. Cette augmentation résulte principalement du fait que des subventions pluriannuelles qui n'avaient pas été versées à la fin du trimestre ont été portées aux dépenses. En tenant compte du déficit pour la période et en rajustant les éléments d'actif sans effet sur la trésorerie, l'encaisse générée par les activités d'exploitation au cours du trimestre a été de 16,7 millions de dollars. En plus des activités d'exploitation, les transactions sur les capitaux, les placements et les investissements ont également des incidences sur les soldes de trésorerie. Le résultat net de tous ces facteurs pour le trimestre est une augmentation de 16 millions de dollars de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La majeure partie de cette augmentation a par la suite été compensée par les paiements de subventions versés en juillet.

En raison de la récente élection fédérale, les besoins de trésorerie du Conseil imputables à ses crédits ont été comblés par l'intermédiaire de mandats spéciaux du gouverneur général. Les crédits ont été approuvés officiellement par le Parlement lors de son rappel en juin.

Les placements de portefeuille du Conseil comprennent une dotation de 50 millions de dollars reçue du gouvernement en 1957, lors de la création du Conseil, et des dons grevés d'affectations d'origine externe reçus par la suite. Au 30 juin 2011, la juste valeur marchande du portefeuille était de 279,9 millions de dollars, dont 75,3 millions étaient grevés d'affectations d'origine externe. Le passif du Conseil lié à ces dons était de 62,6 millions de dollars. La dotation initiale du gouvernement est incluse dans l'excédent accumulé, tel qu'indiqué dans la note 9.

La Banque d'œuvres d'art du Conseil détient environ 17 000 œuvres d'art offertes en location. La Banque s'autofinance et réinvestit ses bénéfices dans l'achat de nouvelles œuvres d'art. La Banque d'œuvres d'art a enregistré une perte de 58 000 \$ pour le trimestre. On prévoit une perte de 340 000 \$ pour l'exercice. Toutefois, 320 000 \$ de cette perte proviennent de l'achat d'œuvres d'art financé par les bénéfices nets cumulés des exercices antérieurs. Le Conseil gère également une banque d'instruments de musique et possède actuellement un archet de violoncelle et six instruments de qualité. En outre, le Conseil gère le prêt de dix instruments, dont neuf sont prêtés par des donateurs anonymes. En utilisant un don de fonds provenant de la fondation Edith Webb du Conseil, le Conseil s'est procuré, au cours du trimestre, un violoncelle évalué à 500 000 \$, qui a été rebaptisé le Violoncelle Newland Joannes Franciscus Celoniatius 1730. Au 30 juin 2011, la valeur estimative des œuvres du Conseil était d'environ 70 millions de dollars et la valeur estimative de ses instruments de musique était de 28 millions de dollars US. Ces valeurs sont incluses dans l'état de la situation financière des immobilisations corporelles et ont une valeur nominale de 1,00 \$.

ANALYSE DES RISQUES ET DES CHANGEMENTS IMPORTANTS PENDANT ET APRÈS LE TRIMESTRE

Au 30 juin 2011, la juste valeur marchande des placements de portefeuille du Conseil était de 279,9 millions de dollars. Cette somme représente des investissements dans des parts de fonds communs d'actions, des fonds à revenu fixe et des fonds communs alternatifs, des sociétés immobilières en commandite et un fonds d'infrastructure. Tel que mentionné ci-dessus, les marchés mondiaux et l'économie mondiale subissent actuellement des fluctuations rapides et importantes dont il est impossible de prévoir exactement les incidences. Le Conseil réévalue actuellement sa politique d'investissement, la répartition de ses actifs et sa politique de dépenses et approuvera probablement des changements au cours des deuxième et troisième trimestres de l'exercice financier en cours. Ces changements viseront les besoins à long terme du Conseil en matière d'investissements et de revenus, qui doivent tenir compte des fluctuations du marché et des variations des risques et de la certitude qui se produisent constamment à court terme.

Pour donner suite à une demande du gouvernement, le Conseil a budgété et agi de façon à mettre en œuvre des restrictions budgétaires en vue de s'assurer que les charges d'administration pour l'exercice en cours et le suivant ne dépasseront pas celles de 2010-2011. Pour le premier trimestre de l'exercice, les charges du Conseil ont été inférieures d'environ 500 000 \$ au montant planifié. Le Conseil prévoit qu'il respectera le plan tout au long de l'exercice.

Le gouvernement a entrepris un Examen stratégique et fonctionnel ayant pour objectif de réduire les dépenses de 4 milliards de dollars de façon continue d'ici l'exercice 2014-2015. L'examen s'applique actuellement à 67 ministères et organismes, y compris le Conseil des Arts du Canada. Tous sont invités à élaborer des scénarios tenant compte d'une réduction de leur financement de 5 % ou 10 %. Le Conseil a participé activement au processus et a fourni ses propositions, conformes à l'orientation approuvée par son conseil d'administration, le 18 août 2011. Les résultats et l'incidence de la décision du gouvernement concernant l'Examen stratégique et fonctionnel ne seront pas connus avant le budget 2012 qui sera déposé au Parlement en février 2012.

Le Conseil a des conventions collectives avec deux unités de négociation de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Les deux conventions ont expiré le 1^{er} juillet 2011. Les parties se sont rencontrées en juillet pour entreprendre les négociations de nouvelles ententes.

La direction du Conseil a récemment approuvé les plans concernant ses espaces loués et ses systèmes d'information. Lorsqu'ils seront mis en œuvre au cours des trois prochaines années, ils restructureront le mode d'opération du Conseil tout en réduisant les coûts.

UTILISATION DES CRÉDITS

L'information suivante complète celle fournie dans le présent document concernant l'utilisation des crédits parlementaires du Conseil.

Le Conseil reçoit son financement principal par le biais de crédits parlementaires votés par le Parlement. Le Conseil inscrit les crédits parlementaires reçus pour la période à titre de revenus dans l'état des résultats. Le Conseil est tenu de présenter une analyse mensuelle des flux de trésorerie au ministère du Patrimoine canadien pour justifier ses prélèvements mensuels pour ses besoins de trésorerie. Le prélèvement mensuel est investi dans un fonds commun à court terme géré par un gestionnaire de placements professionnel. Le Conseil prélève de ce fonds ses besoins de trésorerie quotidiens.

Les crédits parlementaires approuvés et versés au Conseil au cours de la période sont ventilés comme suit :

	<u>2011</u>
Fonds d'exploitation	
Financement annuel approuvé – crédit 10 – Charges d'exploitation	181 761
Fonds supplémentaires non récurrents pour initiatives de programmes	-
Fonds d'exploitation reçus et inscrits dans l'état des résultats	<u>(87 013)</u>
Solde des fonds d'exploitation à recevoir	<u>94 748</u>